

phat tu, qui établit la première dynastie nationale en Annam ; celle-ci fut absolument indépendante, et refusa de demander l'investiture à Péking ; elle s'éteignit malheureusement au bout de soixante-deux ans, et la Chine, en 603, établit de nouveau sa suprématie sur l'Annam. Mais quoique encore la dynastie disparue ne fût pas remplacée, et que des vice-rois en occupassent les fonctions, la Chine se garda bien de réduire l'Annam aussi étroitement que par le passé ; elle imposa au premier vice-roi un traité de Protectorat, par lequel l'Annam conservait toutes ses libertés sur son territoire proprement dit, formant treize divisions ou chaüs, qui furent gouvernés par des indigènes ; les quarante autres chaüs, qui formaient le reste de l'empire des Ly, furent administrés à la chinoise, et tenus de payer un tribut annuel (or, argent, parfums et produits précieux de la contrée). Grâce à cette habile distinction, ce pacte fut observé pendant plus de trois siècles, et les Annamites, soumis à une suzeraineté assez large et régulièrement constituée, connurent enfin la prospérité. Durant tout ce laps de temps, la Chine fut véritablement la protectrice désintéressée du royaume, et c'est à ce désintéressement qu'il dut sa première grandeur. Il faut remarquer toutefois que les treize provinces à qui la Chine consentit une administration intérieure autonome, furent un foyer naturel où couvèrent les espérances de liberté, et que c'est d'elles que partit le signal du mouvement qui, plus tard, rendit à l'Annam cette personnalité publique dont il n'avait presque jamais fait usage.

Nous verrons, dans l'histoire de la politique de l'Annam vis-à-vis de ses voisins de l'ouest, comment la race annamite employa les loisirs de cette période ; mais ce fut,